



**VERSEZ LE HORS QUOTA DE
VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE À L'ILFM.
CODE UAI : 0755315V,
MAXIMUM DE LA CATÉGORIE B
DU HORS QUOTA.**

www.ilfm-formation.com



POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS

MOBILISEZ VOTRE
TAXE
D'APPRENTISSAGE

**POUR L'AFFECTER, INDIQUEZ
SUR LE BORDEREAU DE
VERSEMENT DE VOTRE OCTA :**

**--> ILFM/CODE UAI : <--
0755315V**

**MAXIMUM DE LA
CATÉGORIE B
DU HORS QUOTA**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ-NOUS**

INSTITUT LIBRE DE FORMATION DES MAÎTRES

ADRESSE : 25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris

TÉL : 01 82 83 11 88 - 06 82 12 24 25

MAIL : taxeapprentissage@ilfm-formation.com

www.ilfm-formation.com

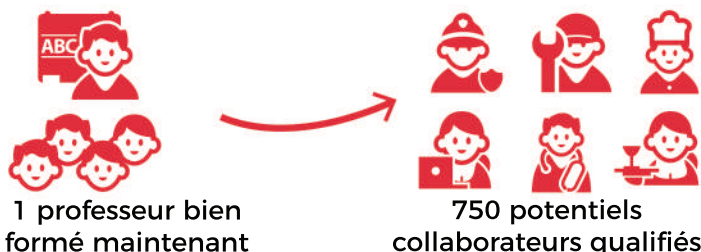


*"Le moment est venu en France
d'utiliser des pédagogies efficaces."*
Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale,
ancien directeur de l'ESSEC



La qualité de vos futurs collaborateurs se construit dès l'école primaire !

L'entreprise peut affecter le hors quota de sa taxe d'apprentissage à une formation professionnelle sans aucun surcoût. Parce que l'essentiel se joue dès le plus jeune âge, nous vous proposons d'utiliser la taxe pour financer la formation des professeurs d'école par exemple pour les écoles Montessori, Espérance banlieues. Cet investissement aura un fort effet de levier :



L'Institut Libre de Formation des Maîtres (ILFM, porté par une fondation reconnue d'utilité publique) offre depuis 10 ans une solide formation académique et pratique à tous les professeurs du primaire. Elle est reconnue par la profession de niveau 1 au RNCP (= master II).